

**Modalités d'entrée en 1<sup>ère</sup> année de formation préparant au Diplôme d'Etat d'Infirmier**  
**Rentrée septembre 2022**  
**Institut de Formations Paramédicales du GHNE**

**CONDITIONS D'ACCES A LA FORMATION PAR LA VOIE FPC**

Candidats justifiant de trois années d'expérience professionnelle donc relevant de la formation professionnelle continue (FPC) selon le code du travail (article L.6311-1).

La date prise en compte pour comptabiliser les trois années de cotisation à un régime social en France est celle de la clôture des inscriptions aux épreuves de sélection.

Cette voie d'accès est adaptée aux candidats en reconversion professionnelle (aide-soignant, auxiliaire de puériculture ou autres expériences professionnelles en dehors du domaine sanitaire) même s'ils sont titulaires du baccalauréat.

**CALENDRIER DES EPREUVES DE SELECTION POUR LA REGION ILE-DE-FRANCE**

**Période d'inscription auprès de l'IFPM GHNE : du 29/11/2021 au 28/01/2022**

Epreuve orale : du 07/02/2022 au 04/03/2022

Epreuve écrite : le 02/03/2022 à 13h30

Institut de Formations Paramédicales GHNE – 8bis Rue Maurice – 91160 LONGJUMEAU

Affichage Résultats : 14/04/2022 à 14h

Confirmation des candidats admis : au plus tard le 22/04/2022

Institut de Formations Paramédicales GHNE – 8bis Rue Maurice 91160 LONGJUMEAU  
et sur le site <http://www.gh-nord-essonne.fr/>

**MODALITES D'INSCRIPTION**

Une date unique pour les épreuves écrites pour tous les IFSI d'Ile-de-France

**LE DOSSIER D'INSCRIPTION EST DISPONIBLE UNIQUEMENT SUR LE SITE INTERNET DU GHNE** : <http://www.gh-nord-essonne.fr/> menu « formation IFSI-IFAS » rubrique « inscription formation infirmière ».

Le candidat s'inscrit dans le groupement Universitaire Paris Saclay de la manière suivante :

- Le candidat émet 2 vœux dans le groupement Universitaire Paris Saclay par ordre de priorité. Si le candidat n'émet qu'un seul vœu il devra inscrire « aucun vœu » pour le 2<sup>ème</sup>.
- Le candidat retire et dépose son dossier d'inscription dans l'IFSI de son premier vœu
- Si le candidat obtient une note supérieure à la moyenne mais son classement ne lui octroie pas de place dans l'IFSI de son 1<sup>er</sup> vœu, il sera affecté dans l'IFSI de son 2<sup>ème</sup> vœu sous réserve de place disponible
- Le classement ne comporte pas de liste complémentaire.

---

## Inscription

---

Le dossier d'inscription est à retourner **UNIQUEMENT PAR COURRIER OU À DÉPOSER DANS LA BOÎTE À LETTRE DE L'IFPM-GHNE COMPLET** et **LISIBLE** au plus tard le **vendredi 28/01/2022 avant minuit (cachet de la poste faisant foi)** à :

**IFPM GHNE**  
**Secrétariat Direction**  
**8 bis, Rue Maurice**  
**91 160 LONGJUMEAU**

Pour toutes autres demandes et renseignements **UNIQUEMENT PAR TÉLÉPHONE** au secrétariat de Direction de 10h00 à 16h00.

L'inscription sera considérée définitive, dès la réception, par les Instituts de Formation Paramédicale du GHNE, du dossier d'inscription **COMPLET** et **LISIBLE**. Tout dossier incomplet, ou illisible ou arrivé hors délai d'inscription **ne sera pas traité** et **sera retourné à son expéditeur**. **ATTENTION**, nous n'envoyons pas de courrier de confirmation de réception de dossier d'inscription.

L'annulation de l'inscription aux épreuves de sélection est possible jusqu'au 29/01/2021. Celle-ci ne sera prise en compte à l'unique condition d'avoir été envoyé, à Institut de Formations Paramédicales du GHNE, par courrier en lettre recommandée avec accusé de réception (cachet de la poste faisant foi). Les droits d'inscription seront alors remboursés.

Au-delà de la date de clôture des épreuves de sélection, les droits d'inscription restent acquis quel qu'en soit le motif (désistement, absence aux épreuves, échec...)

---

## Documents à fournir pour l'inscription

---

### CANDIDATS FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

- ✓ Fiche d'inscription complétée et signée
- ✓ Chèque bancaire ou postal de 100€ à l'ordre de « IFPM GHNE » (à noter nom et prénom du candidat au verso)
- ✓ Copie d'une pièce d'identité (CNI, passeport plus la carte de séjour si candidat extra communautaire) **en cours de validité** à la date du début des épreuves
- ✓ Curriculum Vitae
- ✓ Lettre de motivation
- ✓ Copie éventuelle des diplômes détenus
- ✓ Originaux des attestations justifiant de 3 ans d'exercices (soit 4821 heures) des employeurs avec indication :
  - Des dates de travail et du nombre d'heures effectuées
  - Du temps de travail (complet ou partiel : quotité à indiquer)
  - Daté, tamponné et signé par l'employeur
- ✓ Attestations éventuelles de formation continue

---

## Convocation aux épreuves

---

Tous les candidats seront convoqués par courrier à l'épreuve orale environ **15 jours avant le 07/02/2022**.

L'IFPM décline toute responsabilité dans le cas où les convocations ne parviendraient pas aux candidats.

**Le candidat est tenu de se manifester s'il ne reçoit pas sa convocation.**

---

## Candidats qui présentent un handicap ou une incapacité temporaire

---

Les candidats aux épreuves de sélection présentant un handicap peuvent déposer une demande d'aménagement des épreuves :

- Ils adressent leur demande à l'un des médecins désignés par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) de [la Maison Départementale des Personnes Handicapées](#) (MDPH) et ils en informent les instituts de formation au moment de l'inscription au concours d'entrée.
- Ils transmettent à l'Institut de Formation, **avant la clôture des inscriptions**, la notification d'avis d'aménagement des conditions d'examen ou de concours de la MDPH. Elle doit mentionner pour quelle épreuve elle est délivrée ainsi que la date de cette épreuve.

---

## Frais Annuels Formation

---

	Etudiant non salarié	Etudiant salarié*
Inscription formation	170€**	
Frais de formation		7000€
CVEC	92€**	

\* sont considérés comme salariés les étudiants dont la formation est financée par un employeur ou un organisme financeur (ANFH, FONGECIF...)

\*\* tarifs 2021 donc susceptibles d'être modifiés pour la rentrée 2021

---

## Financement de la Formation

---

Les frais de financement de la formation (7000€ par an) sont pris en charge par le Conseil Régional d'Ile-de-France si l'étudiant remplit une des conditions suivantes :

- Etudiant âgé de 25 ans ou moins, à l'exception des apprentis,
- Etudiant sorti du système scolaire depuis moins de deux ans, à l'exception des apprentis,
- Jeune de 16 à 25 ans sorti du système scolaire depuis plus d'un an et suivi par une mission locale,
- Demandeur d'emploi, inscrit à Pôle Emploi depuis 6 mois au minimum, à la date de début de formation, et dont le coût de formation n'est pas pris en charge ou partiellement par Pôle Emploi,
- Bénéficiaire des contrats aidés (CAE, CIE, Emploi d'Avenir) y compris en cas de démission,
- Bénéficiaire du RAS,
- Etudiant dont le service civique s'est achevé dans un délai d'un an avant la date de début de formation.

**Les dossiers de demande de financement (FONGECIF, ANFH ...) à compléter par l'institut sont à joindre au dossier d'inscription au concours. Ils ne seront pas acceptés en dehors de l'inscription.**

---

## FICHE D'INSCRIPTION AUX EPREUVES DE SELECTION 2022

---

**RENSEIGNEMENTS** (écrire très lisiblement)

**NOM de naissance :** .....

**NOM marital :** .....

**Prénom :** ..... **Sexe :**  F  M

**Date de naissance :** .....

**Ville de naissance :** .....

**Département (ou Pays) de naissance :** .....

**Nationalité :** .....

**Adresse :** .....

.....

**Code Postal :** ..... **Ville :** .....

**Téléphone mobile :** .....

**Adresse mail (indispensable) :** .....

**1<sup>er</sup> CHOIX :**  IFPM-GHNE

**2<sup>ème</sup> CHOIX :**  IFSI CH Sud-Francilien (CHSF)  IFSI Antoine Bécère AP-HP

IFSI de Perray-Vaucluse  IFSI Bicêtre AP-HP

IFSI Barthelemy Durand  IFSI CH Paul Guiraud

AUCUN

Je soussigné(e) atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés sur ce document.

A.....le.....Signature